

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La petite ville française

Journal de la société statistique de Paris, tome 49 (1908), p. 235-240

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__235_0

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

LA PETITE VILLE FRANÇAISE

D'une manière générale, deux termes résument l'état démographique de la France actuelle comme du reste de toute l'Europe contemporaine : croissance constante de la population urbaine, diminution absolue ou relative, mais également constante, de la population rurale. N'y a-t-il pas un troisième facteur, c'est-à-dire un phénomène moyen, entre les deux extrêmes qui frappent tout le monde en raison même de leur opposition ? Ce phénomène moyen, c'est la stagnation d'une portion plus ou moins grande de la population ; or, ce fait peu remarqué d'habitude, parce qu'il tranche moins que les autres sur l'état démographique de l'ensemble, ce fait existe surtout en France et c'est une des particularités de la population française. Nous allons l'étudier de plus près en considérant l'état de la petite ville française, j'entends nos unités administratives les plus modestes, nos chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants. Il nous faut donc d'abord fixer le nombre, la répartition de ces petits centres, puis nous étudierons la stagnation de leur population en elle-même et dans ses rapports avec d'autres éléments démographiques, enfin nous aurons à rechercher les causes de cette situation.

I

Les petites villes chefs-lieux d'arrondissement. — Répartition et caractère

A l'heure actuelle, la France compte une centaine (99 exactement ; et 98, défalcation faite de Sceaux, ville de la banlieue parisienne) de villes chefs-lieux d'arrondissement ayant moins de 5 000 habitants. Or, si l'on défalque de nos chefs-lieux d'arrondissement les sièges de préfectures, le nombre des premiers demeure de 275 : les petites villes en représentent donc plus du tiers et, parmi ces villes, il y en a 31 de moins de 3 000 âmes, dont 7 encore ne dépassent pas 2 000 habitants. Ces centres administratifs infimes sont Florac (1 840 habitants), Argelès (1 737), Castellane (1 536), Lombez (1 481), Saint-Julien (1 440), Boussac (1 408) et enfin Puget-Théniers (1 383). Presque tous ces chefs-lieux appartiennent à des régions de montagnes et par conséquent de population peu dense. L'altitude de ces villes varie de 450 à 1 130 mètres et, dans aucun de ces sept arrondissements, la densité ne dépasse 43 habitants par kilomètre carré (sauf dans l'arrondissement de Saint-Julien, vraie banlieue de Genève).

Mais cette remarque ne s'applique pas à l'ensemble des chefs-lieux de moins de 5 000 habitants. Leur répartition ne se localise pas à des régions géographiques déterminées, ni nécessairement à des arrondissements de densité faible. Tel département des Alpes, les Basses-Alpes, par exemple, compte tous ses chefs-lieux d'arrondissement parmi les villes de moins de 5 000 âmes, mais le même phénomène se produit dans l'Aube, région de faible altitude. De même la majeure partie des chefs-lieux d'arrondissement de la Charente, de la Gironde appartiennent aussi à cette même catégorie de villes. En réalité, ces petits centres administratifs sont

disséminés sur tout le territoire français. Même dans les régions de population dense, nous les rencontrons dans le Pas-de-Calais ou l'Aisne au nord (Montreuil, Saint-Pol, Vervins), dans Meurthe-et-Moselle à l'est (Briey), dans la Loire-Inférieure à l'ouest (Ancenis, Paimbœuf).

Cependant, les petites villes de cette espèce sont plus particulièrement nombreuses dans les départements de population plus clairsemée et de caractère rural plus prononcé. Ainsi, le Nord industriel et peuplé n'en compte aucun et, dans l'ensemble des départements bretons, région de densité élevée (en moyenne 103 habitants par kilomètre carré), nous ne voyons que quatre chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 âmes (Ancenis, Paimbœuf, Châteaulin, Montfort-sur-Mer) sur un total de vingt chefs-lieux d'arrondissement. Par contre, elles sont plus nombreuses dans la région alpestre : là, sur un total de 6 départements comptant 18 chefs-lieux d'arrondissement, 13 ont moins de 5 000 habitants. Dans la Champagne, cette proportion est encore de 8 sur 14. Mais, comme nous venons de le remarquer, il n'y a pas lieu pour les villes de cette espèce à une localisation géographique absolue. Il suffit de dire que ce type de ville se rencontre dans 62 de nos départements pour voir combien il est généralisé chez nous. Il y est comme à l'état sporadique, car c'est seulement dans 4 départements, ceux de l'Aube, des Basses-Alpes, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales que tous les chefs-lieux d'arrondissement ont moins de 5 000 âmes ; encore ces deux derniers départements ne comptent-ils respectivement que deux sous-préfectures.

Les petits centres n'appartiennent pas non plus nécessairement aux plus petits arrondissements. Sans doute il y a relation plus ou moins normale entre la population de l'arrondissement et celle du chef-lieu, mais toutefois cette relation n'est pas aussi absolue qu'on le pourrait croire. Nous avons actuellement en France un total de 62 arrondissements de moins de 50 000 habitants. Or, sur cet ensemble de nos plus petites unités administratives, les deux tiers (au juste 42) comptent moins de 5 000 habitants à leur chef-lieu. A l'inverse, d'assez nombreuses petites villes sont les centres d'arrondissements importants : 16 appartiennent à des arrondissements de plus de 80 000 habitants et, parmi eux, 6 correspondent à des arrondissements de plus de 100 000 âmes : Briey (100 500 habitants), Vervins (102 000), Domfront (103 000), La Tour-du-Pin (120 000), Châteaulin (128 000), Charolles (130 000).

Dans l'ensemble, nos petits chefs-lieux correspondent à de petits arrondissements, ceux de moins de 50 000 habitants. Ce sont des arrondissements plus exclusivement ruraux ; leurs chefs-lieux appartiennent à cette espèce de villes que les Allemands appellent villes rurales, *Landstädte*. Mais il ne faut pas se laisser tromper par cette expression. En Allemagne, la *Landstadt* peut fort bien n'être qu'un grand village, c'est-à-dire un groupe de population de caractère rural ou agricole, car la statistique allemande ne tient pas compte de l'agglomération et donne le rang de ville à toute commune de plus de 2 000 âmes. Or, nos modestes chefs-lieux d'arrondissement sont essentiellement des petites villes, non de grands villages, et nous pouvons reconnaître cette physionomie à certains traits originaux.

C'est d'abord l'agglomération de la population. Dans l'ensemble de la France, la population agglomérée représentait, en 1901, 62 % du total. Mais, tandis que, dans la population rurale, cette proportion n'était que de 45,68 %, elle s'élevait à 86,56 % dans la population urbaine, Paris compris, ou à 82,40 % dans cette même population, exception faite de Paris. Dans nos chefs-lieux d'arrondissement

de moins de 5 000 âmes, cette proportion est de 78,35 % : elle est donc presque la même que dans la population urbaine totale et hors de toute relation avec celle de la population rurale proprement dite. Sur les 98 petits centres qui nous intéressent, à peine un cinquième, 17, ont moins de 2 000 habitants agglomérés et doivent être par conséquent comptés dans la population rurale. Mais nous avons vu que 31 de ces chefs-lieux, soit le tiers, sont peuplés de moins de 3 000 habitants et, parmi ceux-ci, 7 ont une population inférieure à 2 000. N'est-il pas curieux que, parmi ces 31 petits centres, il s'en trouve encore d'aussi nombreux (14) avec une population agglomérée d'au moins 2 000 habitants ? Et ce phénomène d'agglomération ne se marque pas seulement pour les régions où la population vit naturellement à l'état aggloméré ; mais il se manifeste avec plus d'intensité ailleurs. Considérons séparément des départements de population concentrée ou éparse naturellement et nous constaterons que, dans l'un et l'autre, le caractère d'agglomération s'accroît dans la petite ville. Dans l'Est, l'Aube est une région de population agglomérée ; sa proportion dans la population rurale est de 85 %, mais, dans l'ensemble de ses quatre chefs-lieux d'arrondissement peuplés tous de moins de 5 000 habitants, cette proportion dépasse 98 %. Dans la Bretagne, où la population vit disséminée, l'élément aggloméré de population rurale n'est que de 20 % ; pour les petites villes chefs-lieux d'arrondissement, cette proportion dépasse 90 %.

Dans les Basses-Alpes, nous comptons près de 80 % de population agglomérée pour l'ensemble des quatre chefs-lieux d'arrondissement et seulement 52 % dans la population rurale. Ainsi, le caractère de ville de ces petits centres se marque partout par une concentration plus forte de la population, quel que soit le mode d'habitation de la région, épars ou aggloméré. Et du reste, cette prédominance de population agglomérée même dans les plus modestes villes, nous la rencontrons également dans les villes non chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants. Dans le total de leur population actuelle, 2 128 000 âmes, on en compte 1 570 000 agglomérées, soit une proportion de 73,30 %. Elle est sans doute inférieure à celle que nous avons trouvée dans les chefs-lieux d'arrondissement, mais de beaucoup supérieure à celle de la population rurale.

Un autre caractère de la petite ville et par lequel elle se distingue de la population rurale, c'est sa proportion relativement élevée de population comptée à part. Cette population, en effet, qu'il s'agisse de garnison, d'établissements scolaires ou hospitaliers, se groupe de préférence dans les villes. Par exemple, en 1901, la proportion de la population comptée à part était de 2,9 % dans l'ensemble de la France. Or, ce taux s'abaissait à 1,01 % dans la population rurale. Il atteignait au contraire 6,25 % dans la population urbaine et il était de 5,30 % dans les chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 âmes. Son importance y est donc égale à celle qu'elle détient dans les villes plus considérables ; cela donne à nos petits centres une physionomie toute différente de celle du pays purement rural.

Une autre preuve du caractère urbain des petites villes, c'est la composition même de leur population sous le rapport des âges. Nous savons qu'un des traits distinctifs de la population des villes, c'est la prédominance des adultes ; or, nous retrouvons ce trait dans la population de nos petits centres. Le tableau suivant, où nous avons donné, par catégories de villes, la proportion des adultes comparée à celle de la population rurale, témoigne assez de ce phénomène

TABLEAU I

**Proportion comparée des adultes dans la population rurale
et dans différentes catégories de la population urbaine (1901)**

Populations	Proportion pour cent des adultes (personnes de 20-59 ans)
Population rurale	49,98
— urbaine (avec Paris).	58,12
— — (sans Paris)	56,40
Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants. . .	52,80
Villes de 5 000 à 10 000 habitants	53,00
— 10 000 à 20 000 —	55,80
— 20 000 à 30 000 —	57,00
— 30 000 à 100 000 —	57,40
Villes de plus de 100 000 habitants.	59,50
Paris	65,25

Ainsi, du plus bas au plus haut degré de l'échelle, la proportion des adultes augmente, mais entre le degré inférieur constitué par nos petits centres et la population rurale, il y a une différence marquée. Leur proportion de population adulte tient presque le milieu entre celle des populations rurale et urbaine sans Paris. D'autre part, le saut plus brusque que nous remarquons entre les villes de 5 000 à 10 000 et celles de 10 000 à 20 000 n'est qu'apparent. Beaucoup de villes de cette catégorie sont des villes de banlieue et en réalité leur état démographique est en fonction de celui des grands centres dont elles rayonnent.

Enfin, un autre trait de la petite ville et qui la distingue encore de la population rurale, c'est la composition professionnelle de sa population. Les documents statistiques ne nous permettent pas de suivre le développement de cette population pour la période de trente années prise comme base de cette étude. Mais le dénombrement de 1876 nous fournit à ce sujet des renseignements intéressants et qui, vu la stabilité des petites villes, n'ont pas sensiblement changé depuis. A cette époque, la population professionnelle de nos petits chefs-lieux d'arrondissement se décomposait ainsi :

	Habitants	
Agriculture	99 000	ou 30,90 %
Industrie	106 000	33,00 %
Commerce, transports	46 000	14,00 %
Professions libérales.	36 500	11,20 %
Rentiers	35 000	10,90 %

Ainsi, la profession agricole (agriculture proprement dite, viticulture, sylviculture) ne faisait vivre que le tiers à peine de la population, tandis que cette proportion était de plus de moitié (53 %) dans l'ensemble de la France. C'est à peine si la profession agricole forme la majorité dans une douzaine de villes, presque toutes situées dans les régions montagneuses, régions de population disséminée et où l'agglomération garde aussi davantage un caractère rural. C'est à l'industrie (et par là il faut entendre surtout les métiers) et au commerce qu'appartient la majorité de

la population. Par là s'affirme le caractère déjà urbain de l'agglomération ; il ne se manifeste pas moins par la forte proportion des professions libérales. Celles-ci sont représentées en partie par les fonctionnaires, élément important dans nos petites villes. Enfin, la proportion très grande des personnes vivant de leurs revenus est aussi un caractère spécial à nos petits centres, soit que la moindre cherté de la vie ait permis à ces personnes de vivre sur leur fortune acquise, soit que cette même situation y attire des retraités ou des gens retirés des affaires.

La petite ville a donc un caractère professionnel qui la distingue nettement de la population rurale ambiante, et ceci est d'autant plus remarquable que le caractère rural des arrondissements respectifs est plus prononcé. En effet, tandis que, sur l'ensemble de la France, la population urbaine représente 41 % de la population, cette proportion n'est que de 11,80 % dans les arrondissements ayant pour chefs-lieux des villes de moins de 5 000 âmes.

II

Population stationnaire des petites villes

Nous venons de prouver par ce qui précède que nos petits centres ont réellement une physionomie de villes, mais il nous faut voir comment ils se distinguent de l'élément urbain, que nous nous représentons en voie de perpétuelle augmentation. Dans ce but, nous allons suivre le mouvement de la population de nos petits chefs-lieux d'arrondissement pour les trente dernières années, de 1876 au dernier recensement, celui de 1906. Le choix de cette date de 1876 s'explique pour plusieurs motifs : d'abord, dans ce laps de temps, aucun changement territorial n'étant intervenu, la comparaison peut se faire avec plus de netteté ; puis, l'année 1876 est la dernière où l'on constate un relèvement de notre population rurale et nous pouvons ainsi voir quelle action ce fait a pu exercer sur l'état de nos petits centres, qui sont des capitales surtout de groupes ruraux. Depuis 1874, en effet, la diminution de la population des campagnes d'une part, et, d'autre part, l'accroissement de la population urbaine sont des phénomènes constants. Il est curieux de voir quelle est la situation de nos petites villes en face de ce double mouvement. C'est dans cette vue que nous avons dressé le tableau ci-dessous qui met en regard les chiffres des populations urbaine et rurale et de la population de nos petits chefs-lieux de 1876 à 1906.

TABLEAU II

Population urbaine et rurale et population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants (1876-1906)

Dates des recensements	Population urbaine		Population rurale		Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants	
	Totale	Augmentations	Totale	Diminutions	Totale	Augmentations ou diminutions
1876	11 977 400	»	24 928 000	»	341 060	»
1884	13 096 500	+ 1 119 100	24 575 000	— 353 000	347 420	+ 6 360
1886	13 766 500	+ 670 000	24 452 000	— 123 000	355 500	+ 4 400
1891	14 311 000	+ 544 500	24 032 000	— 420 000	351 530	— 4 070
1896	15 025 800	+ 714 800	23 591 000	— 441 000	349 200	— 3 730
1901	15 957 200	+ 931 400	23 004 000	— 587 000	345 630	— 3 570
1906	16 390 000	+ 433 000	22 862 000	— 142 000	342 150	— 3 380

Un caractère très net ressort de ce tableau (1), c'est l'immobilité presque complète de nos petits centres durant cette période de trente ans. De 1876 à 1906, la population urbaine s'accroît de 4 413 000 ou 36,82 %; la population rurale diminue de 2 066 000 ou 8,30 %. Entre ces deux phénomènes extrêmes, la population de nos petites villes fait preuve d'une stabilité extraordinaire, malgré les variations d'un dénombrement à l'autre. Dans les six périodes quinquennales qui les séparent, il y a deux périodes d'accroissement et quatre de diminution, mais, en somme, la population totale se retrouve presque la même en 1906 qu'en 1876; l'accroissement de 1 090 unités, qui ne représente, en effet, que 0,43 %, peut être considéré comme insignifiant.

Cette stabilité apparaît encore plus nettement si l'on considère la population moyenne : elle était de 3 480 habitants il y a trente ans et elle est aujourd'hui de 3 492. Une douzaine d'habitants par ville, voilà, en dernière analyse, le gain de chacun de nos petits centres. Il est difficile de rencontrer un symptôme plus manifeste d'invariabilité dans une population donnée.

D'autre part, il n'y a pas corrélation entre l'état de la population de nos petits chefs-lieux et le mouvement des populations urbaine et rurale. Pour le premier de ces éléments, la contribution qui lui est fournie par nos petits centres est nulle et nous avons vu du reste que plusieurs d'entre eux, avec une population agglomérée de moins de 2 000 âmes, étaient — statistiquement parlant — des groupes ruraux. Mais il n'y a pas de rapport entre le mouvement de la population rurale et celui de la population de nos chefs-lieux d'arrondissement. Sans doute, leur diminution globale correspond à des périodes de décroissance assez forte de la population rurale, et leur augmentation globale coïncide aussi avec les périodes de moindre diminution de cette population. Mais, de 1896 à 1901, se place la plus forte dépression de la population rurale, et cependant, à cette date, la diminution de nos petits centres n'a rien d'anormal. En réalité, la diminution de la population rurale n'entraîne nullement une diminution relativement adéquate, comme on pourrait le croire, de la population de nos petites villes.

Peut-être trouverait-on une relation plus manifeste entre la population rurale et la population de nos petites villes dans la première partie du dix-neuvième siècle. Si, en effet, on considère leur population globale (exception faite des chefs-lieux d'arrondissement non alors français), on remarque une ascension constante de leur population. Voici quelle est, à différentes dates, la population de ces chefs-lieux d'arrondissement :

En 1801	271 100 habitants.
En 1821	290 500 —
En 1846	330 200 —
En 1861	339 000 —
En 1866	340 000 —

(A suivre.)

Paul MEURIOT

(1) Nous répétons que nous excluons de nos calculs la ville de Sceaux et, d'autre part, nous y comprenons la population d'une commune de l'Hérault, Courniou, distraite de Saint-Pons, il y a seulement vingt-deux ans (1886). Nous comptons également dans la population de Charolles, en 1876, la commune de Saint-Symphorien qui, depuis, a été annexée à la ville.